

Mobilisation dans les labos: les raisons de la colère

PAR ROUGUYATA SALL
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 23 JANVIER 2020



Des professeurs d'université le 14 janvier 2020 à Rennes. © Vernault Quentin/NurPhoto/AFP

La prochaine loi de programmation sur la recherche met les facs et les laboratoires de recherche en ébullition. Financement, emploi, innovation : Mediapart balaye les sujets qui fâchent.

Au moins, chercheurs et gouvernement sont d'accord sur un constat : la recherche française décroche (désormais au 7^e rang mondial pour le nombre de publications scientifiques) ; les rémunérations ne sont pas à la hauteur ; il faut donc augmenter le financement de la recherche publique. La ministre Frédérique Vidal vient d'ailleurs d'annoncer une revalorisation des salaires des jeunes chercheurs. Mais cette promesse ne suffira pas à calmer les personnels mobilisés contre la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), initialement annoncée pour février, toujours en cours de rédaction.

Des propositions publiées fin septembre, élaborées par trois groupes de travail nommés par le gouvernement (financement, emploi et innovation), ont depuis mis le secteur en ébullition. Parmi les sujets d'inquiétude : le renforcement du financement par projet et de la recherche sur des temps courts, des changements dans l'évaluation, l'arrivée de nouvelles formes de contrats de travail à l'américaine...

Si la ministre s'entretient bien avec les syndicats, ces derniers n'ont pas été invités à participer aux groupes de travail, sinon au travers une consultation en ligne ouverte par le ministère en mai dernier. Au total, 679 contributions ont été déposées, bien moins

que les 9 000 réponses aux questionnaires lancés en parallèle par les « sociétés savantes », auxquels ont répondu chercheurs (employés par les organismes de recherche) et enseignants-chercheurs (employés par les universités).



Des professeurs d'université le 14 janvier 2020 à Rennes. © Vernault Quentin/NurPhoto/AFP

Dans les trois groupes, ce sont plutôt des personnalités scientifiques qui ont siégé, directeurs d'université ou d'organisme de recherche, voire des députés. « *La communauté de l'ESR [enseignement supérieur et recherche] n'y est pas représentée, ce ne sont que des gens extrêmement haut placés* », regrette Julien Gossa, maître de conférences en informatique à l'université de Strasbourg et auteur du blog sur EducPros **Docs en stock**.

Lui déplore que les recommandations des sociétés savantes – dont les sociétés françaises des différentes disciplines – n'aient pas été reprises, telle la nécessité de « *redonner du temps* », notamment en allégeant le service d'enseignement et en limitant « *le gaspillage des ressources et le temps de recherche à écrire des projets* ». Côté financement, les sociétés savantes recommandent l'augmentation des dotations de base des laboratoires et aussi du taux de projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'établissement dédié.

De leur côté, les rapporteurs du groupe de travail sur le financement préconisent, entre autres, de « *donner aux organismes et aux universités les moyens de développer une politique scientifique de niveau mondial* » avec une subvention abondée « *sur la base de leur performance* », afin de « *de répartir davantage de crédits compétitifs* ».

On retrouve aussi la notion de compétition dans les mots d'Antoine Petit, PDG du CNRS. Dans une **tribune** publiée fin novembre dans *Les Échos*, il

a souhaité « *une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne* ». Il n'en fallait pas moins pour qu'un collectif de 16 chercheurs lui réponde **dans *Le Monde*** que « *le darwinisme social appliqué à la recherche est une absurdité* ». Parmi eux, Pierre-Henri Gouyon, enseignant-chercheur en génétique, rattaché au Muséum national d'histoire naturelle.

Ce spécialiste de l'évolution rappelle que « *Darwin lui-même était opposé absolument à l'idée de la compétition entre les humains* ». Le généticien d'ajouter que « *la théorie darwinienne de l'évolution montre à quel point les phénomènes de coopération ont été importants dans l'évolution* ».

Plus récemment, un autre collectif de plus de 500 chercheurs a signé une **autre tribune** – elles se sont multipliées depuis les propos d'Antoine Petit – contre cette vision compétitive, défendant une recherche publique attachée au collectif.

Pour doper la compétition, le gouvernement souhaite adosser le financement aux résultats, passant par des changements en matière d'évaluation. Cette dernière est déjà très présente dans la recherche et menée en partie par les pairs, dans des instances telles que le Conseil national des universités ou les comités éditoriaux des revues.

Le groupe de travail « *financement* » propose en effet de lier l'attribution des moyens aux résultats en fonction de critères définis par l'université et/ou l'organisme de recherche. Cette feuille de route inquiète, notamment en ce qui concerne le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), autorité administrative indépendante créée en 2013 et chargée d'évaluer structures et formations.

Alors que ses missions devraient être renforcées par la loi de programmation, il n'y a plus personne à la tête du HCERES depuis plus d'un mois. Parce que le nom de Thierry Coulhon circule (c'est l'actuel conseiller ESR d'Emmanuel Macron), plus de 5 000 personnes ont déposé une candidature collective pour

protester et « *défendre l'autonomie de la recherche et des formations* », candidature encadrée par le collectif RogueESR.

Plutôt composé de chercheurs, celui-ci a déjà été très actif en 2018 face à l'annonce de l'ouverture de seulement 250 postes au concours CNRS en 2019, contre 300 en 2017 et 400 en 2010.

Pour RogueESR, qui vient de se réactiver, le pilotage de la recherche fait aussi des remous. Contacté par Mediapart, Julien*, physicien au CNRS basé à Toulouse, précise – au nom du collectif –, qu'il n'y a rien de nouveau et que le système est menacé depuis une quinzaine d'années. Le physicien rapproche cette situation de celle de l'hôpital, avec « *des gens déconnectés des réalités du terrain qui vont arbitrer en observant un certain nombre de critères* », dont la bibliométrie, soit la mesure quantitative et qualitative de la production scientifique.

Le collectif RogueESR s'oppose aussi au développement du financement par projet. « *Ce mode de fonctionnement, avec une mise en compétition des chercheurs, contribue à une forme de perte de liberté et de prise de pouvoir de ces structures de management que sont le HCERES et l'ANR. C'est assez dramatique* », juge-t-il.

Contre le financement par projet et pour l'égalité du financement des unités de recherche, les représentants des syndicats Sud Recherche EPST et Sud Éducation ont évoqué ce point avec Frédérique Vidal, qui les a reçus le 15 janvier. Contacté, le ministère n'a pas donné suite à notre sollicitation.

Christine Buisson, directrice de recherche au site lyonnais de l'université Gustave-Eiffel, n'est pas satisfaite des réponses de la ministre sur leur revendication de financements récurrents. Tout comme Stéphan Bernard, ingénieur d'études à l'Inrae à Clermont-Ferrand, pour qui « *dire que ce sera plus facile de décrocher un projet ANR n'est pas un argument recevable* ».

Les deux syndicalistes ont aussi abordé la question de la précarité et des rémunérations. Frédérique Vidal vient d'annoncer le déblocage de 118 millions d'euros pour la revalorisation des carrières, dont 26 millions

pour les jeunes chercheurs. « *Tout chargé de recherche et tout maître de conférences sera recruté à au moins 2 Smic, contre 1,3 à 1,4 Smic aujourd'hui* », a-t-elle déclaré lors de ces vœux le 21 janvier, perturbés par les opposants à la LPPR. La revalorisation figure dans le projet de réforme des retraites et doit être réalisée dans le cadre de la loi de programmation.

S'agissant de l'emploi scientifique, les personnels de recherche se mobilisent aussi contre la précarisation des métiers, avec le développement du « *contrat à durée indéterminée de mission scientifique* », autrement dit, le « *CDI de chantier* », déjà permis par la réforme de la fonction publique de 2019. La nouveauté réside dans les *tenure tracks*, ou chaires d'excellence junior, soit un dispositif de recrutement en CDD de 5 à 7 ans par les universités, sans passer par la case concours, qui pourrait déboucher sur un poste de professeur.

« **Licornes** » françaises trop rares

Interrogé par Mediapart, Philippe Berta, député MoDem, un des rapporteurs du groupe de travail sur l'emploi, précise que l'idée est de détecter le plus tôt possible les jeunes chercheurs, peu de temps après leur thèse, et de leur proposer un contrat. « *C'est une façon de garder les jeunes chercheurs, plutôt que de les voir aller grossir les laboratoires à l'étranger*, précise l'élu de la majorité, lui-même enseignant-chercheur en génétique. *On sait que dans nos métiers, c'est à ce moment-là que les jeunes sont les plus productifs.* »

Le collectif RogueESR s'inquiète, lui, de cette « *mise en œuvre de carrières dépareillées* ». Julien*, le physicien précité, voit plutôt la création des *tenure tracks* comme des chemins parallèles, « *dans lesquels on embaucherait des gens qui seraient mieux payés, qui feraient moins d'enseignement* ».

Tout comme Eli Haddad, chercheur à l'Ehess, membre de l'association Sauvons l'université, fondée en 2008, qui craint que ce nouveau statut n'entraîne la disparition du corps des maîtres de conférences. À ses yeux, tous ces changements vont à l'encontre du statut des enseignants-chercheurs français, « *fonctionnaires d'État avec la liberté de poursuivre la recherche à l'abri des pressions des pouvoirs* ».

Si la fusion des corps des maîtres de conférences et des professeurs est évoquée dans les rapports, Frédérique Vidal **a précisé** qu'il n'en était pas question. Autre changement pour les jeunes enseignants-chercheurs, l'allègement du service d'enseignement, aujourd'hui fixé à 192 heures par an, pour « *améliorer l'entrée dans la carrière* ». Elie Haddad, de Sauvons l'université, redoute que ce cadre ne saute et que la répartition des heures d'enseignement ne passe entre les mains des services RH et des présidents d'université.

Marie, maîtresse de conférences en sociologie dans une université de l'ouest de la France, estime que ces propositions représentent une dérégulation du temps de travail. « *Il va falloir avoir de bonnes publications et de bons contrats pour avoir le droit de faire de la recherche* », désespère cette membre active de la coordination nationale des Facs et labos en lutte, qui regroupe des personnels d'une cinquantaine d'établissements et se veut représentative de l'ensemble des métiers et statuts de la recherche.

Marie est très active dans l'organisation des manifestations. « *J'ai un poste d'enseignant-chercheur mais on me demande de faire plus d'administratif au détriment de la recherche*, dit-elle. *On ne sait pas comment on va continuer, nos conditions de travail sont en jeu.* » Cette enseignante-chercheuse qui a des responsabilités au sein d'une licence n'oublie pas de mentionner les précaires de l'enseignement à l'université, ces vacataires « *payés deux fois par an, qui sont de plus en plus des docteurs sans postes* ».

L'insertion professionnelle des docteurs est aussi évoquée dans le dernier rapport, dédié à la recherche partenariale et à l'innovation. Les auteurs veulent améliorer les débouchés pour les docteurs dans le privé. C'est tout l'objet de PhD Talent, entreprise qui propose des profils aux entreprises et aux institutions. Pour Florian Andrianiazy, son directeur général, « *c'est une bonne nouvelle que le gouvernement s'intéresse à la recherche* », sans se prononcer davantage en l'absence de texte de loi.

Une chose est sûre : il perçoit d'un bon œil la valorisation du doctorat auprès des entreprises. « *Il y a de moins en moins de postes dans les EPST [établissement public à caractère scientifique et technologique – ndlr] et les universités, alors que 15 000 docteurs sont diplômés chaque année* », rappelle Florian Andrianiazy.

Les rapporteurs illustrent le décrochage rapide de la France en citant le top 100 du classement Forbes Global 2000 (trois entreprises françaises en 2018, contre dix en 2006) et aussi les six licornes françaises – startups dont la valorisation est supérieure au milliard, telles Blablacar ou Doctolib – parmi les 375 dans le monde.

Leur solution ? « *Créer des leaders mondiaux d'origine française fondés sur des découvertes issues de la recherche publique* » en renforçant notamment la mobilité entre les secteurs public et privé. « *On sent bien une vocation à adosser la recherche scientifique à une certaine forme d'objectif, de rentabilité, en termes de transfert vers le monde économique, estime Julien, de RogueESR. C'est de plus en plus prégnant.* »

Pour lui, les allers-retours entre le public et le privé ne sont pas forcément une mauvaise chose, mais il ne faut pas que le monde privé dicte au public quels sont les objectifs de recherche. Le physicien insiste : « *C'est*

absolument fondamental que cette autonomie persiste et qu'on puisse ainsi vraiment explorer le monde, qu'il soit historique, social, scientifique, dans sa totalité. En tout cas, qu'il n'y ait pas de frontières à s'attaquer à des problèmes profonds [...], sans savoir où l'on va, ce que ça va nous rapporter, ou si on va pouvoir publier. »

Tous les collectifs interrogés attendent le texte avec impatience. Ils pointent du doigt le calendrier flou de cette loi promise au départ pour février et s'inquiètent du passage par ordonnances. Tous déplorent également que les rapporteurs n'analysent pas la situation au regard des réformes structurelles de la recherche de ces 15 dernières années.

Pour Bruno Andreotti, enseignant-chercheur en physique à l'université de Paris, « *tout ce qui arrive est dans le rapport Éducation et croissance d'Aghion et Cohen* » remis en 2004. On y retrouve l'idée qu'il faut se rapprocher du système américain, qui concentre les moyens sur quelques établissements, et procéder à une politique d'excellence. Pour cet enseignant-chercheur membre du groupe Jean-Pierre Vernant, qui réunit « *59 universitaires proches de la gauche de gouvernement* », la dérégulation des statuts et le recrutement sous tutelle bureaucratique sont en train d'assécher la biodiversité de la recherche.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.